

prends, afin de la comparer avec celle de la droite, je pourrais rendre plus claire mon argumentation. Si je ne me trompe, le principe de l'argument invoqué par nos adversaires c'est que la population devrait être la base de la représentation.

M. R. L. BORDEN : La principale base—sans doute.

M. OLIVER : La seule et unique base. D'autre part, si je comprends bien l'attitude de la droite, celle-ci prétend qu'on doit tenir compte, non seulement de la population, mais encore d'autres éléments tels que la superficie, les espérances qu'on peut entretenir pour l'avenir, le développement probable de cette région, la communauté des intérêts. Nous rappelons ce qui s'est passé lors de chaque remaniement de la carte électorale des différentes provinces du Canada depuis la Confédération. Nous disons que notre politique est semblable à celle qui a gouverné tous les partis dans chaque province, à chaque répartition des circonscriptions électorales. Si cela ne convainçait pas les membres de la gauche que notre attitude est juste, tous nos efforts pour les persuader auront donc été inutiles et nous n'avons plus besoin de prolonger cette argumentation. Si nous échouons dans notre tâche, bien que nous ayons pour nous appuyer l'histoire politique du pays, nos adversaires peuvent difficilement espérer nous faire accepter leur manière de voir. Je n'hésite pas à dire que si l'on mettait en pratique ce qu'ils nous proposent de faire, on se trouverait en face des difficultés les plus sérieuses. Mon honorable ami (M. R. L. Borden) sourit. Il met en doute ce que j'avance.

Il a déposé une contre-proposition qui contient ses vues quant à la répartition de ces circonscriptions électorales. Si j'ai bien lu cette contre-proposition, mon honorable ami nous demande d'accorder au district électoral fédéral d'Alberta 5 représentants à la législature ; 6 à la circonscription de Calgary ; 6 à celle de Strathcona et 6 au district d'Edmonton. Si je lis les chiffres tels qu'ils existent, cette délimitation permettra à 686 électeurs du district d'Alberta d'élire un représentant à la législature provinciale, tandis qu'il faudra 966 électeurs dans le district de Strathcona, pour élire un député.

M. R. L. BORDEN : Je ne crois pas que ce système fonctionne de cette façon.

M. OLIVER : Je crois que mes calculs ne peuvent être sensiblement inexacts, si inexactitude il y a. L'honorable chef de l'opposition a prétendu, lorsqu'il a expliqué son attitude à la Chambre—alors avec une persistance et une détermination moins grandes que celles qu'il a montrées depuis cinq minutes—que l'égalité de population devait être la base de la représentation. Cependant, dans cette contre-proposition qu'il a soumise à la Chambre, il fait fi de ce principe et il s'écarte de 50 p. 100 de la moyenne. A ce point de vue, je ne condamne pas cette

M. OLIVER.

contre-proposition, mais je m'attaque surtout à l'argument. Je veux essayer de démontrer combien absurde est ce dernier qui tend à faire adopter comme base de la représentation le chiffre de la population. Il nous demande de délimiter les nouvelles circonscriptions électorales d'après les districts électoraux fédéraux actuels. C'est peut-être là une juste base de répartition, pourtant, je ne le crois pas, en réalité. J'estime, au contraire, que cette base est tout à fait mauvaise. Mais disons pour les fins de l'argumentation, qu'elle est bonne. En faisant cette répartition, il accorde un avantage de 50 p. 100 à une partie de la province au préjudice de l'autre partie. Va-t-il prétendre que la population d'une partie de cette région l'emporte en intelligence sur celle de l'autre partie, ou qu'elle contient un plus grand nombre d'électeurs ? Il a bien, en parlant du district d'Athabaska, accepté les chiffres que j'avais cités en disant qu'on trouvait dans cette partie de l'Alberta 5,000 blancs et métis, mais il n'a pas tenu compte des 1,500 Indiens qui l'habitent. Ce dernier chiffre donne un total de 6,500 habitants.

Mais prenons le district d'Alberta à qui il veut accorder 5 représentants. D'après le recensement, on compte 1,738 Indiens dans le district de Macleod, en dehors de la population totale. Si l'honorable député trouve que les divisions que nous faisons ne sont pas absolument tirées au compas et à l'équerre, je me permettrai d'appeler son attention sérieuse sur sa propre proposition, afin de voir jusqu'à quel point elle se rapproche des règles qu'il a lui-même posées.

M. R. L. BORDEN : Quant aux électeurs inscrits sur les listes, le district d'Alberta en compte 5,147, soit 1,000 électeurs pour chacun des cinq députés que nous demandons d'accorder à cette division.

M. OLIVER : Alors mon honorable ami refuse d'accepter toute autre base que celle des listes électorales ?

M. R. L. BORDEN : J'ai déclaré, à douze reprises différentes au moins, que les listes électorales indiquaient beaucoup plus exactement le chiffre de la population que ne saurait le faire le nombre de suffrages exprimés. Je crois que cela est tellement évident qu'il n'est pas nécessaire de le répéter si souvent. Un plus grand nombre d'électeurs dans un arrondissement électoral peuvent aller déposer leur bulletin qu'on n'en trouvera dans un autre arrondissement, proportion gardée. Cet écart peut être dû à plusieurs causes différentes. La température, la nature de la lutte, l'organisation d'un parti, la popularité d'un candidat, l'âpreté de la campagne, enfin une foule de raisons peuvent avoir leur effet sur le nombre de suffrages exprimés. Il me paraît donc évident que le nombre d'électeurs inscrits sur les listes est un meilleur critérium du chiffre de la population que celui des suffrages exprimés.